

Conseil de gestion du 18 mars 2022

Délibération n°2022-013

Approbation du programme d'actions 2022

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 366/2021 du 04 janvier 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition du programme d'actions 2022 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte à l'unanimité le programme d'actions 2022 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Didier CODORNIU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Codorniu', written over a faint, light-colored background.

Le 1^{er} Vice-Président du conseil de gestion
En charge de l'intérim de la présidence



Programme d'actions 2022

Sommaire

Préambule 3

Axe stratégique 1 :
Progresser dans la protection des habitats
et des espèces 4

Axe stratégique 2 :
Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime 11

Axe stratégique 3 :
Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu 14

Axe stratégique 4 :
Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de
développement durable de l'espace littoral et marin 17

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 8ème année de mise en oeuvre de son plan de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés complété de nouveaux projets. Ils concernent des actions annuelles ou récurrentes comme les divers suivis. Il faut espérer que la crise sanitaire ne perturbera plus le déroulement des projets comme cela a été le cas ces deux dernières années.

1. Présentation du budget alloué et de l'effectif de l'équipe Parc

Le budget prévisionnel demandé pour 2022 est équivalent à celui de l'année précédente. La notification de crédit définie par l'OFB et ventilée en trois enveloppes (investissement, fonctionnement et intervention) qui a été attribuée au Parc est exactement de 1 351 822 €. Le plan d'action 2022 est donc décliné à partir de cette dotation budgétaire, selon l'avancée des projets des ajustements auront lieu en cours d'année.

Il est prévu de renforcer cette année l'équipe par quatre ESC (engagé(e) service civique). Deux d'entre eux seront affectés à la communication et à l'accompagnement de la modification de la ZMEL du Parc sur le secteur de Sainte-Catherine. Le troisième accompagnera la mise en place de la charte pour les concours de pêche qui a été signée par les 4 fédérations au mois de juillet 2021 et le dernier viendra en renfort auprès de la chargée de mission communication.

Afin de renforcer le service Opérations dans ces missions de terrain, il est prévu le recrutement d'un deuxième réserviste apte à la plongée et à la navigation. Une contractuelle vient en renfort sur le programme MSPMED pour travailler sur les enjeux de planification relatifs aux milieux sédimentaires, largement représentés sur le territoire du Parc. Deux autres agents vont contribuer à des actions partenariales du Parc, un sur les ZPF via la convention passée avec le CRILOBE (UPVD) et l'autre sur un programme pédagogique via une convention avec l'O.O.B.

2. La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'actions se décline chaque année en projets, regroupés par axe pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire, pour mettre en oeuvre son plan de gestion. Depuis 2020, 4 axes ont été identifiés afin de répondre plus directement aux besoins de progrès sur la protection, la réduction des menaces et l'accompagnement des acteurs vers une gestion durable des ressources.

Pour chaque axe sont synthétisés les montants financiers prévisionnels globalisés des actions et le temps de personnel dédié. Le temps en personnel n'est pas distingué entre chargés de missions et agents de terrain mais peut varier de manière importante selon le type d'action et de son choix de mise en oeuvre.

Plan de relance

Concernant l'engagement des actions programmées sur le budget plan de relance, voici un état d'avancement :

- Soutien à l'intégration des objectifs environnementaux de la future maison du Parc (400 k€). Une équipe de programmation a été recrutée par la commune d'Argelès-sur-Mer en fin d'année 2021, l'engagement de la subvention est prévue en mars 2022 sur une maquette projet chiffrée.
- Soutien à des investissements nécessaires à la certification port propre (150 k€). Le Parc a engagé en 2021 pour 132 000 euros de projets après échange avec les différentes structures en cours de certification.
- Zone de mouillage et d'équipement léger – installation d'une trentaine de bouées supplémentaires (180 k€). Le marché public a été lancé en 2021 et les travaux programmés pour avril 2022. Soit 31 nouvelles bouées pour la plaisance et 7 pour la plongée qui viendront s'ajouter au 14 existantes.
- Soutien aux activités maritimes via un appel à projets sur des investissements en faveur d'un développement durable (150 k€). Les délais étant un peu courts, l'enveloppe n'a pas pu être dépensée en totalité. Le reliquat a été réinscrit en 2022.
- Soutien à la réalisation d'une étude sur le requin peau bleue en partenariat avec l'université de Perpignan (CRIOBE) (150 k€). Le projet a du être élargi à un nouveau partenaire (IFREMER), dans ce contexte la mise au point de la convention tripartite de R&D a pris un peu plus de temps et sa finalisation est en cours pour mars 2022. Les délais étant un peu courts, l'enveloppe n'a pas pu être dépensée en totalité. Le reliquat a été réinscrit en 2022.
- Soutien à la réalisation d'une étude sur le requin peau bleue en partenariat avec l'université de Perpignan (CRIOBE) (150 k€). Le projet a du être élargi à un nouveau partenaire (IFR

■ Projet 1 - Déploiement d'un programme stratégique pour l'étude et le suivi de la mégafaune

Depuis 2019, le suivi des populations de cétacés, qui comporte deux campagnes en mer par an, n'est que partiel (la partie la plus au large au delà de 20 MN ne pouvant être prospectée) et sera poursuivi sous le même format durant le premier semestre 2021. Puis, selon les possibilités d'affrètement de navire, le nombre de campagne sera multiplié par deux afin de réaliser une campagne d'observation sur la totalité du Parc par trimestre. Ces campagnes permettent également de capitaliser des connaissances sur les autres

compartiments de la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques), les activités anthropiques et les macrodéchets. Des réflexions seront engagées afin d'élaborer des indicateurs pour évaluer l'atteinte de nos objectifs pour l'avifaune. En complément, des sorties consacrées à la photo-identification du grand dauphin ainsi que des embarquements avec les professionnels de la découverte du milieu marin seront poursuivis cette année.

■ Projet 2 - Acquisition de connaissances sur le cycle de vie du requin peau bleue

Un partenariat de R&D avec l'IFREMER et le CRIOBE (UPVD), en cours de montage, cherchera à acquérir des connaissances élémentaires sur une espèce d'élasmobranche : le requin peau bleue. En effet, des premiers travaux expérimentaux d'IFREMER ont été consacrés à la compréhension de l'utilisation spatiale et temporelle de la Méditerranée par une population de requin peau bleue et ont également apportés des éléments laissant penser qu'au sein de la Méditerranée, le golfe du Lion, joue un rôle particulier à certaines étapes clés de leur cycle de vie. Le projet MOUVBLUE souhaite donc étudier les fonctionnalités qu'offrent les habitats du golfe du Lion pour leur reproduction, leur parturition ainsi que leur nurserie. Le principe est de conduire une étude sur l'écologie et la distribution des individus matures et juvéniles par une campagne de marquage simple et par balises satellitaires, afin de comprendre à fine échelle leur comportement et de définir les liens de parenté par une analyse génétique de la population. Elle nécessitera plusieurs campagnes de pêche afin de capturer, marquer, prélever ou équiper un échantillon de la population de requin peau bleue qui fréquente les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion. Pour cette nouvelle campagne le Parc aura besoin de s'appuyer sur les pêcheurs plaisanciers déjà partenaires depuis plusieurs années d'un programme de capture avec l'association "ailerons".

Ce futur programme bénéficiera d'un financement du plan de relance à hauteur de 150 000 €.



■ Projet 3 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

L'évaluation de l'état de conservation des trois habitats côtiers que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, ainsi que de l'habitat profond formé par les récifs de coraux, répond aux attentes des deux directives européennes : la Directive Habitat Faune Flore et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Les données acquises en 2021 seront consolidées et analysées afin d'évaluer l'état écologique des herbiers de posidonie, de la roche infralittorale et du coralligène.

Bordeaux pour la détection et le suivi des espèces non-indigènes pouvant altérer la biodiversité notamment par l'utilisation de l'ADN environnemental.

Le Parc sera également le site pilote d'une étude de recherche et développement en collaboration avec l'UMS Patrimoine Naturel (MNHN) et l'Université de

Enfin, pour les milieux profonds, le Parc participera à une étude pilotée par l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer ayant pour objectif de mieux comprendre l'impact des plastiques sur les communautés coralliennes. Il mènera également une campagne d'exploration au sein des trois canyons du territoire du Parc afin d'enrichir nos connaissances de la biodiversité de ces milieux.

Axe stratégique 1

Progresser dans la protection des habitats et des espèces

Tout comme en milieu terrestre, la biodiversité marine est menacée et l'état de santé de ses habitats est globalement inquiétant. Néanmoins, la capacité des milieux marins à se rétablir dès lors que progresse la protection est démontrée et, s'il faut le rappeler, c'est le rôle fondamental d'une aire marine protégée. Beaucoup d'efforts cependant restent à consacrer à la

connaissance, indispensable pour orienter et évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Agir sur la réduction des pressions diverses passera d'une part par le dialogue et l'exposé des enjeux auprès des acteurs et d'autre part sur la mobilisation du grand public par des actions pédagogiques et de communication adaptées.

€	680 000	👤	1300 j. /agent
	51 %		42 %

■ **Projet 4 - Suivis des espèces réglementées**

Au vu du déclin de leurs populations, le mérou, le corb et le corail rouge font partie des espèces marines pour lesquelles il a été nécessaire de réglementer la pêche, un moratoire d'interdiction générale de pêche pour les deux poissons et un arrêté d'interdiction de pêche en dessus de 50m dans les eaux du Parc. Des suivis de leur état de conservation ont été initiés afin d'évaluer l'effet de la mise en place de ces réglementations, dans l'optique de leur renouvellement. Des comptages visuels de mérous et de

corbs seront réalisés en plongée sous-marine sur 5 sites et partagés avec l'université Côte d'Azur qui évaluera l'état globale des populations. En partenariat avec CHORUS et la réserve, une troisième et dernière année de mesures par acoustique passive sera effectuée afin de mieux comprendre le comportement reproducteur du mérou et du corb ainsi que les potentiels impacts du bruit des activités anthropiques.

■ **Projet 5 - Amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons du Parc**

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à tous les usagers du domaine maritime, et à toutes les études à vocation environnementale, scientifique ou industrielle. Les têtes de canyons et l'interfluve entre les canyons de Bourcart et de Lacaze-Duthiers se situent dans une zone où peu de travaux ont été menés, mais dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très fort enjeux écologiques n'est pas à exclure. Des faciès morphologiques et sédimentaires spécifiques sont localisés à proximité des têtes de canyons du Parc (zones de dunes, de sables indurés, de pockmarks et de protubérances circulaires indéterminées), confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces

zones au large.

Devant le manque de données, et la complexité d'acquérir des données dans ces zones éloignées et soumises à des conditions climatiques particulières, le projet sera découpé en 2 phases : finaliser les objectifs, les partenariats, les protocoles ainsi que le montage de dossier (administratif et financier), puis, interviendra la phase de prospection et d'analyse des données. A terme, le projet permettra d'acquérir les connaissances sur ces zones afin d'y caractériser les structures morphologiques et sédimentaires spécifiques, d'évaluer la valeur écologique des habitats de ces zones et de déterminer les mesures nécessaires à leur préservation.

■ **Projet 6 - Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques**

Conformément à l'orientation de gestion du Parc de favoriser des pratiques nautiques respectueuses de l'environnement marin, la gestion et la maintenance en direct des 14 dispositifs d'amarrage du site Natura 2000 dans le périmètre du Parc permet de protéger les habitats, en particulier les herbiers de Posidonie, mais également de renforcer la collaboration engagée avec les usagers de la mer. Les procédures administratives pour la mise en place de 38 bouées complémentaires principalement destinées à la plaisance dans la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) du Parc arriveront à terme début 2022.

Un marché a été passé pour la création de 38 nouveaux dispositifs d'amarrage qui devraient être installés d'ici le mois de mai. L'équipe du Parc accompagnera cette installation et le repérage des sites de pose. Des dispositifs de suivis photographique seront installés sur Ste Catherine, conformément aux préconisations formulées dans l'autorisation ministérielle de travaux en site classé. Un suivi de l'utilisation des nouvelles bouées et de la fréquentation des différents secteurs de la ZMEL sera effectué par les agents du Parc.

Une grosse partie des moyens de Parc sera orienté sur la communication et la sensibilisation des usagers vis à vis de l'arrivée de ces nouveaux dispositifs d'amarrage et de l'interdiction d'ancrage. Pour ce faire, le travail initié en 2021 sera poursuivi et les supports de communications seront démultipliés : affiches, conférences, diffusion de vidéos, contacts presse, etc.

Afin de maximiser une bonne compréhension de la zone, deux agents seront recrutés en service civique au printemps. Ces renforts viendront appuyer le service Opérations en exerçant une présence importante sur l'eau, notamment en baie de Paulilles, pour informer et sensibiliser les plaisanciers sur site.

En parallèle, le Parc maintiendra son implication dans la stratégie de gestion du mouillage à l'échelle du Parc et de la Méditerranée. Il poursuivra son implication dans l'accompagnement du projet de ZMEL porté par le Département des Pyrénées-Orientales, mais aussi des projets de différentes communes comme Port-Vendres et Cerbère.

■ **Projet 7 - Co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »**

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Depuis 2019, grâce à un contrat de coopération, une co-gestion de la partie terrestre du site a pu être mise en place avec la commune d'Argelès-sur-Mer. Etant arrivé à son terme fin 2021, le début de l'année 2022 sera consacré à son renouvellement pour trois ans, avec l'appui de la DREAL Occitanie, ainsi qu'à l'établissement d'un nouveau plan d'actions 2022 - 2025. Il restera dans la continuité des axes opérationnels définis précédemment et comportera des actions relevant de l'acquisition de connaissances et de suivis de la biodiversité, de la sauvegarde et de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, de l'entretien et de la surveillance du site ainsi que de l'information et de la sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public. Parmi les nouvelles actions, une étude sur la possibilité de créations de zones de mares temporaires pour favoriser cet habitat naturel et les espèces associées est envisagée au niveau de la Riberette.



■ **Projet 8 - Conception et mise en oeuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites**

En 2021, le Parc marin a mis en oeuvre son quatrième plan de surveillance et de contrôle dans la continuité des 3 précédents.

En 2022, les missions de surveillance et de contrôle seront menées sur l'ensemble du territoire dans la limite de nos autorisations de navigation (20 milles nautiques). Cependant, en fonction des enjeux identifiés depuis trois ans, les efforts seront particulièrement concentrés dans certaines zones et certains domaines comme la pêche des espèces d'intérêt patrimonial ou bénéficiant d'une réglementation spécifique dans le Parc, ou bien encore le marquage des engins de pêche. Dans le cadre de la gestion du site mixte Natura2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane », des missions de surveillance continueront d'être effectuées en coopération avec les services de la mairie d'Argelès-sur-Mer, co-gestionnaire du site. La surveillance de la réserve naturelle marine

de Cerbère-Banyuls fera aussi l'objet d'une vigilance particulière. De plus, les agents du Parc effectueront des contrôles d'autorisation de réalisation de travaux en collaboration avec les agents de la DREAL et de la DDTM ; l'effort sera particulièrement mis sur les dossiers qui ont engendré un avis du conseil de gestion. Enfin, une vigilance particulière sera exercée sur le respect des règles de navigation par l'ensemble des usagers dans le périmètre du Parc. En 2022, l'objectif sera de continuer notre collaboration avec les services de surveillance et contrôle spécialisés dans le milieu marin mais aussi, de travailler avec nos collègues de l'OFB spécialisés dans les milieux aquatiques d'eau douce et la biodiversité terrestre.



■ Projet 9 - Poursuite des travaux relatifs à la mise en oeuvre de zones de protection forte

Pour répondre aux enjeux sous-jacents au renforcement de la protection pour le territoire et dans un cadre national, le conseil de gestion du parc a décidé d'être au coeur du dispositif en actant la création d'un groupe de travail dédié en juin 2019. L'objectif de ce GT est de délimiter les zones à enjeux et de définir le ou les outils de gestion et de protection les mieux adaptés pour tendre vers de la protection forte. Cette première année de mandat a été consacrée au recensement des données relatives aux usages présents dans le Parc pouvant se superposer au diagnostic écologique réalisé sur le territoire.

Le mandat du GT a été renouvelé lors du conseil de gestion du 7 janvier 2022 pour 2 ans. Philippe Lenfant, membre du conseil de gestion et Pauline Lapostolle, chargée de mission MARHA au Parc, animeront ce GT. Compte tenu du projet d'extension de la Réserve marine de Cerbère-Banyuls, et de la délibération du Conseil de

gestion du 5/11/2020 concernant la co-animation avec le Département des Pyrénées-Orientales de ce projet, il a été acté de fonder la démarche ZPF dans ce projet d'extension, afin d'optimiser la mobilisation des moyens et du temps consacré par les acteurs impliqués. L'échelle de réflexion pour l'extension de la Réserve se fera à l'échelle de l'ensemble de la côte rocheuse qui correspond à l'une des 4 entités biogéographiques délimitées par le GT ZPF.

L'accompagnement scientifique (convention avec le CNRS) et pour la concertation (convention avec l'Université de Montpellier) se poursuivra tout au long de l'année et au cours des ateliers définis pour l'extension de la Réserve.

La série des 10 webinars qui accompagneront la démarche ZPF du Parc se dérouleront tout au long de l'année.

■ Projet 10 - Suivi des populations d'oursins *Paracentrotus lividus* dans le Parc

Les populations d'oursins jouent un rôle clef dans le fonctionnement des communautés benthiques. Ils peuvent par exemple contrôler la distribution, la biomasse et la production de macrophytes.

La pêche est réglementée dans les eaux du Parc depuis mars 2015 par la préfecture de région PACA suite à délibération du conseil de gestion. Les populations d'oursins comestibles ont fait l'objet d'un suivi sur le périmètre du Parc depuis 2013, et le dernier suivi a été réalisé en 2021. Le conseil de gestion a délibéré sur l'opportunité en 2021-2022 d'accorder à titre dérogatoire une année test aux pêcheurs professionnels licenciés pour expérimenter le prélèvement en bouteille.

Le suivi des populations d'oursins sera réalisé en 2022 après la fermeture de la saison de pêche. Les données seront analysées et comparées à celles des années précédentes et dans l'objectif précis de questionner le renouvellement potentiel de la dérogation de pêche en scaphandre et des mesures techniques associées.

périmètre du Parc. En 2022, l'objectif sera de continuer notre collaboration avec les services de surveillance et contrôle spécialisés dans le milieu marin mais aussi, de travailler avec nos collègues de l'OFB spécialisés dans les milieux aquatiques d'eau douce et la biodiversité terrestre.

■ Projet 10 - Suivi des populations d'oursins *Paracentrotus lividus* dans le Parc

Les populations d'oursins jouent un rôle clef dans le fonctionnement des communautés benthiques. Ils peuvent par exemple contrôler la distribution, la biomasse et la production de macrophytes.

La pêche est réglementée dans les eaux du Parc depuis mars 2015 par la préfecture de région PACA suite à délibération du conseil de gestion. Les populations d'oursins comestibles ont fait l'objet d'un suivi sur le périmètre du Parc depuis 2013, et le dernier suivi a été réalisé en 2021. Le conseil de gestion a délibéré sur l'opportunité en 2021-2022 d'accorder à titre dérogatoire une année test aux pêcheurs professionnels licenciés pour expérimenter le prélèvement en bouteille.

Le suivi des populations d'oursins sera réalisé en 2022 après la fermeture de la saison de pêche. Les données seront analysées et comparées à celles des années précédentes et dans l'objectif précis de questionner le renouvellement potentiel de la dérogation de pêche en scaphandre et des mesures techniques associées.

périmètre du Parc. En 2022, l'objectif sera de continuer notre collaboration avec les services de surveillance et contrôle spécialisés dans le milieu marin mais aussi, de travailler avec nos collègues de l'OFB spécialisés dans les milieux aquatiques d'eau douce et la biodiversité terrestre.

■ Projet 11 - Protection des oiseaux nicheurs

Depuis deux ans, au printemps et au début de l'été, l'OFB dont le Parc ainsi que de nombreux partenaires, le syndicat mixte RIVAGE, le G.O.R, les agents du littoral de Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Torreilles, se mobilisent et agissent pour favoriser la reproduction de deux espèces protégées dont les populations sont en déclin : la sterne naine et le gravelot à collier interrompu. Parmi leur spécificité, elles établissent leur nid à même le sable au niveau du haut des plages et elles sont particulièrement sensibles au dérangement.

C'est pourquoi leur réinstallation au niveau de la plage du Bourdigou s'est opérée lors du confinement et depuis, à la période propice, des mesures de protection de leur habitat sont mises en place notamment l'interdiction de pénétrer dans la zone de nidification favorable. Afin de veiller au respect de cette zone de quiétude pour les oiseaux et de sensibiliser le public, des patrouilles constituées des différents partenaires seront mises en place et contrôleront régulièrement le site.





Axe stratégique 2

Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime

Le Parc abrite un patrimoine culturel maritime riche, diversifié et vivant. Sa visibilité passe par son patrimoine navigant qui est un des emblèmes de notre territoire : la barque catalane à voile latine. Moins visible, mais tout aussi précieuse est sa richesse archéologique avec un dépôt de fouilles abritant des biens culturels maritimes datant de -4ème siècle av. JC à +5ème siècle. Les savoir et savoir-faire de nos gens de mer avec les coutumes et les traditions nous propose un patrimoine immatériel exceptionnel et constitutif de notre mémoire collective. Ce patrimoine, le Parc s'attache à le préserver,

le valoriser et le transmettre. Il vient en appui aux associations qui s'impliquent et font vivre ce patrimoine commun, particulièrement dans la pratique de l'art de la navigation à la voile latine, qui fait le lien entre le passé et le présent. Le Parc doit se saisir de ce sujet comme une occasion unique de rétablir le lien entre une société déconnectée de ses relations directes de subsistance à cet environnement, devenu un simple support de loisir, avec les enjeux majeurs de conservation de la mer et des océans.

€	17 700	👤	230 j/agent
	1 %		7 %

■ Projet 1 - Exposition itinérante Reflets d'épave sur le bateau de charge romain Port-Vendres

1

Un bateau romain de la fin du IVème siècle avait été sorti de l'eau en 1974, à Port-Vendres. Pour que ce témoignage archéologique ne passe pas dans l'oubli, le Parc a produit en 2017, avec l'appui scientifique du DRASSM, un film L'extraordinaire histoire de l'épave romaine Port-Vendres 1 visualisable et libre d'accès sur le web et sur le site du Parc. Reflet d'épave, revient sur la découverte de cette épave romaine avec des clichés inédits sous-marins, dans le but de porter un autre regard, sur la découverte de ce vieux navire de plus de 1500 ans. Démarrée lors des

jours du patrimoine en septembre 2021 à Paulilles, l'exposition a poursuivi son itinérance à Torrelles en décembre. Ce premier semestre 2022 elle est visible à la Casa de l'Albère, centre d'interprétation d'Argelès sur Mer. Le Parc propose aux communes qui le souhaitent, d'accueillir l'exposition, qui peut être accompagnée d'une conférence et de la diffusion du film, suivi d'un échange avec le public. L'exposition est disponible pour le moment à partir de mi-mai.



■ Projet 2 - Valorisation du collectage « mémoire de la mer »

Un premier travail de valorisation et de préservation de la mémoire des gens de mer a été réalisé avec la parution en septembre 2021 du livre Mémoire et cuisine de gens de Mer. Sa promotion sera au programme de ce projet, avec la participation à des événements autour du livre, de la mer, ou encore du patrimoine maritime. Des séances de dédicaces en librairie ou dans les bibliothèques et les médiathèques sont programmées.

Parallèlement, il reste beaucoup de matériel à valoriser, comme des carnets, de nombreuses photos, des enregistrements, qui se réfèrent aux savoirs et savoir-faire liés aux métiers de la mer et à son patrimoine culinaire. Ces données seront référencées, pour constituer des archives sur le patrimoine immatériel du Parc et valorisées sur son site web.

■ Projet 3 - Organisation de « converses de taverne »

Depuis 2017 le Parc organise, avec la collaboration du Musée de la Pêche de Palamós, des cafés débats de la mer, ou « Converses de Taverne », qui s'inscrivent et complètent le projet, plus large, de collecte de la mémoire de la mer. Ces Converses ont la particularité de collecter et de transmettre conjointement. Le Musée de la pêche de Palamós, référent dans le domaine, organise des Converses de Taverne depuis 20 ans, dans un but ethnologique de recherche et de constitution d'archives de la mer. C'est également le but poursuivi par le

Parc. Ces réunions sont ouvertes au public et filmées. Six converses ont déjà eu lieu autour de la pêche, la salaison du poisson, la cuisine des pêcheurs, les activités portuaires. Depuis la crise sanitaire, ces rencontres ethnologiques n'ont pas pu reprendre et deux ont dû être annulées. En 2022 deux nouvelles converses sont prévues, dont l'une sur l'histoire du Paillebot Miguel Caldentey, classé MH, devrait avoir lieu à Port-Vendres, lors de Pignon sur Mer. Une deuxième converse sur le thème des prud'homies de pêche est envisagée.

■ Projet 4 - Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime

Le Parc poursuit sa veille sur les démarches de valorisation du patrimoine culturel maritime en 2022. La situation sanitaire encore incertaine, fait que l'on s'adapte en organisant plus des rendez-vous et rencontres dématérialisées. En janvier un premier rendez-vous en présentiel, à Sète, a réuni le Parc avec d'autres acteurs d'Occitanie, pour faire un point sur les actions de patrimoine culturel maritime en cours auprès de la Drac pour le ministère de la culture. Participation à différents réseaux comme MMM Association Musées Maritimes de Méditerranée, MMC Musées Maritimes Catalans. Le Parc collabore avec les associations et

les acteurs du patrimoine pour appuyer leurs projets, comme le musée de la pêche pour les anchois Roche, les Pères de l'Archéologie porté par une association, etc. Le Parc aujourd'hui est de plus en plus sollicité pour des démarches de valorisation du patrimoine maritime, ce qui lui confère une légitimité dans le domaine et une plus grande visibilité. Au travers de son action pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel maritime, ce sont toutes ses actions, y compris dans le domaine de la préservation du milieu naturel, qui sont reconnues.

■ Projet 5 - Valorisation de l'art de la navigation sous voile latine

Le Parc veille depuis des années à la valorisation et à la transmission de l'art de la navigation sous voile latine. La transmission de cette technique de navigation très ancienne a été identifiée dans notre plan de gestion comme étant une urgence, pour le maintien à flot d'un patrimoine vivant, nos barques catalanes. Sur le terrain cela implique l'appui aux événements qui valorisent cette pratique et le soutien dans les réparations des barques. Pour aller plus loin et transmettre ce savoir-faire aux jeunes générations, le Parc a également signé une convention de partenariat avec l'UDSIS, organisme rattaché au CD66. Cette convention a permis à l'UDSIS de proposer des stages de navigation à la voile latine aux enfants du département 66. La première année ce sont plus de 870 enfants qui ont été initiés à la voile latine grâce à la convention PNMGL-l'UDSIS. Les AAP

du Parc sont également un excellent moyen d'appui aux acteurs pour cette action.

Le Parc est partenaire, avec le CD 66 (Atelier des Barques) pour représenter la France, dans le montage d'un dossier de candidature UNESCO, avec l'Espagne, l'Italie et la Croatie. Cette candidature vise la reconnaissance internationale de l'art de la navigation à la voile latine, inscrit au patrimoine immatériel de France depuis 2018. Cette année, la démarche prend un accélération avec la réalisation d'interviews filmés de nos acteurs et référents dans ce domaine. Nous aurons besoin de tous, associations du patrimoine qui pourront contribuer avec l'apport de films, de témoignages, lettres de soutiens des communes et autres organismes liés à la mer et sensibles à cette démarche.




Axe stratégique 3

Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu

Les océans sont les réceptacles de toute l'activité terrestre, aussi bien par les fleuves, par l'aménagement du littoral, que par l'atmosphère, sans ignorer les pollutions, y compris acoustiques et perturbations générées par le transport maritime et plus globalement par les activités nautiques. L'adaptation aux effets du changement climatique qui s'ajoutent à ces atteintes impose de travailler sur les sources d'impacts. Il faut être capable de mesurer et caractériser ces pollutions pour s'engager dans des actions de réduction et de

sensibilisation, comme de contribuer à l'évolution des politiques publiques. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes.

A noter qu'en raison de la suppression du poste de chargé de mission Qualité de l'Eau fin 2021, les actions sur cette thématique seront réduites en 2022. Le suivi des projets déjà engagés se fera via la participation à mi-temps d'un agent du service opération. Il n'est donc pas prévu d'engager de nouveaux projets en 2022.

€	11 500		150 j/agent
	1 %		5 %

■ Projet 1 - Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Le Parc est engagé dans plusieurs actions de suivi des déchets au niveau européen : suivi des déchets sur deux plages témoins, des microplastiques et suivi des déchets flottants. Ces suivis ont contribué pour partie à la mise en place de mesures d'interdiction de certains déchets (sac plastique à usage unique, coton-tige, etc.) et sont annuellement reconduits puisqu'ils permettent, en aval des interdictions, d'évaluer l'efficacité de celles-ci. En 2022 les premiers résultats de pollution par les microplastiques dans les sédiments seront connus. Les suivis des déchets flottants seront également analysés dans le cadre des mesures exigées par la Directive Cadre stratégie

pour le Milieu Marin (DCSMM). Toutes les données seront ainsi intégrées à l'outil national (BD-DALI géré par l'IFREMER) pour servir dans les évaluations nationales. Outre le relais de ses actions par les divers canaux de communication existants, le Parc se fera également le relais d'actions ponctuelles ou plus pérennes engagées par des communes dans le cadre de la lutte contre la diffusion des déchets dans le milieu naturel. A ce titre, le Parc accompagnera la sensibilisation du grand public dans le cadre de la convention signée avec la mairie de Canet en 2021 pour la mise en place de plaques « ici commence la mer ».

■ Projet 2 – Installation et expérimentation d'équipements pour le suivi de la qualité de l'eau

Comme ce fut le cas pour d'autres projets, le projet REMIMED de développement d'une plate-forme de mesures sur la côte rocheuse par l'Observatoire Océanologique de Banyuls a pris quelques retards au cours de la crise sanitaire, par exemple le câble sous-marin permettant de relier la plate-forme à la terre n'a

pu être installé qu'en toute fin 2021. Le déploiement de toutes les possibilités offertes par cette plate-forme (mesures à haute fréquence et en obtention des résultats en temps réel) pourra donc avoir lieu dès 2022, de nombreux partenariats et prestations visant l'acquisition de données diverses étant d'ores-et-déjà lancés.

■ Projet 3 - Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet Saint-Nazaire

Les apports terrestres constituent une source de pollution importante du milieu marin. Si les apports de polluants par les cours d'eau sont évalués, ceux issus des lagunes sont méconnus. Ce projet a pour objectif d'évaluer les flux de pollution sortant de l'étang de Canet (site du Conservatoire du Littoral). Suite aux tests de matériel d'enregistrement en continu (courant, paramètres physiques et chimiques de base) et à l'analyse des résultats de ces tests, la stratégie d'acquisition de

données a pu être confortée et les mesures initialement prévues en 2021 lors des périodes clefs ciblées (crues et épisodes de tramontane pour lesquels les exports d'eau vers la mer sont les plus importants) pourront être réalisées en 2022, si les conditions météorologiques et hydrologiques correspondantes sont réunies. Ce projet s'inscrit dans une coopération avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart.

■ Projet 4 - Accompagnement des ports dans la certification "Port Propre"

Les ports sont à l'interface terre-mer. De ce fait, ils sont le réceptacle d'une pollution générée par le bassin versant, mais les activités qui s'y déroulent sont également à l'origine de pollutions (peintures antisalissures, hydrocarbures, etc.). Le plan de gestion du Parc prévoit une amélioration de la gestion environnementale portuaire et le nombre de ports ayant obtenu la certification a été retenu comme indicateur. Suite à la finalisation des études diagnostiques fin 2020, financées par le Parc, pour les ports volontaires (Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Saint-Cyprien, Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer), des travaux portuaires devront être

entrepris pour répondre à l'ensemble des critères de la certification européenne (CWA 16-387). Dans le cadre du plan de relance, le Parc a décidé d'accompagner encore les ports et a obtenu un budget (150 000 € sur 2021) afin de les aider à réaliser les travaux préconisés par les études diagnostiques en vue de concrétiser l'obtention de la certification. En 2022 le Parc accompagnera les ports engagés dans la démarche, notamment en aidant à la réalisation de leurs études diagnostiques, et suivra l'avancée des travaux et des actions financées par son intermédiaire.

■ Projet 5 - Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

En 2022 le Parc poursuivra ses interventions concernant le retrait des déchets volumineux (projet RECUPNET) et constituant un impact sur l'environnement. Ces déchets sont signalés par le grand public ou les professionnels de la pêche ou de la plongée grâce à une campagne d'information que le Parc déploie par l'intermédiaire de plusieurs canaux : réseaux sociaux, site internet, etc. Le suivi des déchets parasites récoltés par un chalutier du Parc se poursuivra et les données issues de cette campagne seront exploitées à plus grande échelle en 2022. Le suivi de l'impact des déchets sur l'activité de la pêche sera poursuivi en 2021 auprès d'un chalutier et d'un petit métier, même si pour ce dernier, la quantité de déchets récoltée reste très faible au vu des résultats des années précédentes. Cependant, il apporte des informations différentes sur la nature des déchets récupérés. Le Parc poursuivra ses interventions en plongée pour enlever les filets perdus et autres déchets volumineux (projet « RECUPNET »). L'information des

acteurs susceptibles de nous signaler des engins de pêches perdus ou des gros déchets sera accentuée pour optimiser les enlèvements.

Dans le cadre du projet PESCOMED, l'étude de faisabilité de déploiement d'une filière de recyclage des engins de pêche usagés des petits-métiers financée par le Parc, a été réalisée par Click-dive et Fil-et-Fab et achevée mi-2021. Une démarche similaire a aussi été engagée à l'échelle de l'Occitanie avec l'appui de la Région et du Céralmar en 2021.

L'année 2022 sera dédiée à appuyer le démarrage effectif de la collecte. Le Parc a prévu de soutenir financièrement l'équipement de certains dispositifs permettant la collecte et sera mobilisé pour accompagner et former les pêcheurs impliqués et ainsi faire le relai avec les opérateurs de la filière.

■ Projet 6 - Evaluation de l'impact de la pollution portuaire sur le développement de juvéniles de poissons

Les ports, en tant que milieux abrités, sont des zones privilégiées pour le développement des juvéniles de certaines espèces de poissons. Des aménagements sont d'ailleurs réalisés pour favoriser leur implantation (Biohut). Cependant, la qualité des eaux portuaires peut être variable et elle dépend de la pollution issue des activités nautiques, ainsi que des apports des bassins versants. L'impact de cette qualité d'eau sur les juvéniles et leur viabilité future reste méconnu. L'objectif de ce projet est de coupler plusieurs approches pour évaluer l'impact anthropique sur les juvéniles. En 2021, les contaminants chimiques (métaux lourds) ont été suivis par la méthode d'échantillonneur passif séquentiel permettant un suivi sur plusieurs mois. L'arrivée et la colonisation de l'espace portuaire par les post-larves et

leur transformation en juvéniles a été également suivie au travers de comptages. Parallèlement, des mesures de certaines hormones ont été réalisées afin d'évaluer les conséquences éventuelles de la contamination chimique sur les juvéniles et leur capacité à intégrer ensuite les populations naturelles pour participer efficacement au renouvellement. Cette action, mise en place avec l'Université de Perpignan et l'Observatoire océanologique de Banyuls, a été en partie réalisée en 2021. En 2022 elle sera réajustée afin de répondre parfaitement aux objectifs initiaux. Des résultats sont attendus dès la seconde partie de l'année 2022.



Axe stratégique 4

Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin

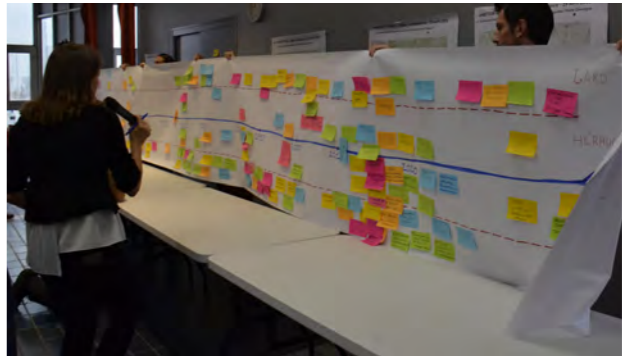
Le territoire du Parc accueille de nombreuses activités, saisonnières pour celles liées à l'économie touristique et de loisir, permanente pour les activités extractives comme la pêche et demain industrielles avec les EMR. Le littoral est, lui, marqué par les équipements et les aménagements de lutte contre l'érosion et la submersion. La vocation du Parc est de permettre l'expression d'activités économiques existantes ou nouvelles, tout en préservant les ressources, le paysage et plus largement la biodiversité. Comprendre et évaluer les impacts nécessite d'étudier pour innover, expérimenter, guider, former et sensibiliser.

€	633 292	👤	1 400 jours
	47 %		45 %

■ Projet 1 - Démarche Ambition Littoral

Amorcée depuis 2019, cette démarche prendra fin, sous sa forme actuelle, en 2022, avec la réalisation des derniers ateliers et la création d'une plateforme d'information en ligne.

Une journée grand public autour des outils de sensibilisation, de perception du risque et de simulation des risques côtiers devrait être organisée (si les conditions sanitaires le permettent), marquant la fin officielle de cette feuille de route. De nombreux outils de communication vont également être proposés (outils de simulation 3D, plateforme de e-learning, lettres d'actualité, etc), accompagné dans cette tâche par un stagiaire de Master 2 de l'Université de Perpignan. L'équipe se prépare également dès à présent aux suites à donner à cette démarche (objectifs, partenariats), avec une réflexion pour passer à une étape plus opérationnelle.



Enfin, le Parc sera impliqué dans le référentiel technique « Gestion et aménagements du littoral » du projet Life Marha.

■ Projet 2 - Suivi du projet(s) d'éoliennes flottantes dans le Parc ou à l'échelle de la façade méditerranéenne

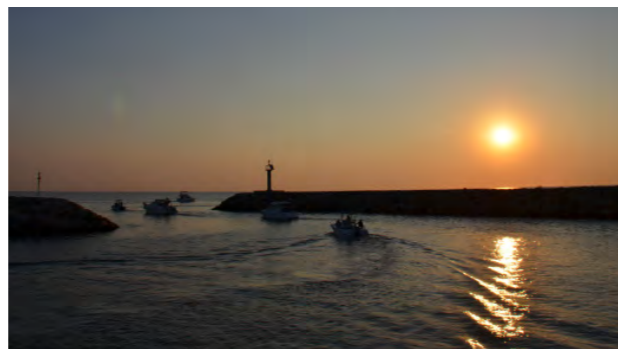
En 2020 la commission spécialisée de l'éolien flottant du conseil maritime de façade a validé la détermination des zones propices pour l'implantation de futures fermes commerciales d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion. Ces délimitations de zones, attendues par le ministère, devraient permettre de préparer le prochain appel d'offres (2022) pour l'implantation des fermes commerciales dans le golfe du Lion (AO6). En fonction du choix des zones, le Parc envisage de mettre en place un

groupe de travail ad hoc.

Le Parc est impliqué dans l'élaboration du référentiel technique « Energie marines renouvelables » du projet Life Marha. Il siège aussi dans le comité de suivi du projet EFGL, au regard des engagements pris par le porteur de projet faisant suite aux prescriptions et recommandations émises lors de l'avis conforme du conseil de gestion de juin 2018.

■ **Projet 3 : Valorisation des données pêches et pistes de gestion - Postdoctorat CEFREM**

Une importante base de données a pu être constituée par le biais de suivis sur la côte rocheuse et/ou sableuse des activités de pêche professionnelle et de loisir réalisés par l'Université de Perpignan Via Domitia. Les analyses ont été menées successivement et encore peu d'analyses transversales aux deux activités et intégrées à l'échelle de tout le Parc ont pu être déployées. 2022 se verra restituer ces données de manière conjointe en proposant une spatialisation commune de ces usages extractifs tout en dégagant des éléments utiles pour guider la gestion.



■ **Projet 4 - Animation du groupe de travail « pêches » du Parc**

Actif et productif en 2021, la mobilisation du groupe de travail devra se poursuivre en 2022 suite au renouvellement de son mandat pour 3 ans. Les chantiers identifiés, engagés ou à lancer, sont les suivants :

- la question du renouvellement et des mesures techniques associées à la dérogation pour la pêche des oursins en scaphandre autonome, au regard des résultats de l'évaluation de l'expérimentation appliquée à la saison 2021-22 ;

- déploiement de l'expérimentation d'une déclaration volontaire de la pêche de loisir et de carnets de prélèvement ciblés sur les espèces sensibles, avec les fédérations de pratiquants, en attendant sa possible généralisation ;

- un débat sur la gestion conjointe des ressources et de l'espace suite à la présentation des suivis des deux activités, pêche professionnelle et de loisir. Ces réflexions viendront abonder la démarche ZPF engagée par le Parc.

■ **Projet 5 – Accompagnement de la profession pour la gestion du poulpe**

Le poulpe de roche (*Octopus vulgaris*) est l'une des 5 espèces prioritaires sur laquelle le plan de gestion prévoit la mise en place d'une gestion durable à l'échelle du Parc. Compte tenu de son rôle structurant dans l'économie de la pêche aux petits-métiers et de l'augmentation de l'effort de pêche sur cette espèce, la profession s'est organisée pour mettre en place par prud'homme un encadrement de cette pêcherie (dates de fermeture calées sur la période de reproduction, limitation du nombre d'engins - casiers et pots - avec ou non sortie de l'eau en période d'interdiction de pêche).

Le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins d'Occitanie est impliqué dans un projet aux côtés de l'Ifremer sous financement du Plan littoral 21 pour acquérir des données d'embarquements permettant de mieux connaître le cycle de l'espèce et de guider sa gestion. Le Parc sera impliqué en 2022 dans les Copils où seront présentés ces résultats, ceci dans l'objectif d'accompagner les professionnels dans cette gestion sur son territoire.

■ **Projet 6 - Valdora SL – Valorisation des dorades de l'étang de Salses Leucate et accompagnement du changement de pratique sur les graus**

Ce projet est lancé en 2020 dans le cadre du retrait définitif des barrages prévu par l'Etat sur les graus de la Corrège à Leucate et de Saint-Ange au Barcarès, dans l'objectif de rétablir la continuité écologique et de mettre un terme au braconnage en 2020L. Le Parc est partenaire technique de ce projet financé par l'Etat et piloté par le Cépralmar. Ce projet s'inscrit dans un processus de transition afin de permettre aux professionnels d'adapter leur activité de pêche aujourd'hui très dépendante de la présence saisonnière de ces barrages. Il vise, à l'image de ce qui a été testé sur la lagune de Thau, une meilleure

valorisation de leur capture. Le maintien des dorades dans des parcs aménagés in situ, peut permettre d'éviter, lors des pics de capture, de voire s'effondrer les prix de vente et étaler la période de commercialisation. L'expérimentation n'ayant pas pu se réaliser comme prévu en 2020 et en 2021, le Parc se réserve du temps, cette année pour accompagner cette démarche sous l'impulsion des services de l'Etat.

■ **Projet 7 – La signalisation des engins de pêche, informer et accompagner le changement**

Différents enjeux existent actuellement sur la signalisation des engins de pêche: enjeu de sécurité pour la navigation, enjeu de sécurité vis-à-vis des activités de plongée, enjeu économique pour les pêcheurs par la perte ou la dégradation de leur matériel de pêche, enjeu autour des risques de pollution plastique et enfin enjeu de préservation de la ressource vis-à-vis d'activité de braconnage éventuel.

Le Parc a dressé en 2021, avec l'aide d'un stage de M2 un état des lieux des pratiques, des conflits et des pistes d'action pour améliorer la signalisation et la cohabitation des usagers sur le plan d'eau.

L'année 2022 sera destinée à restituer à la profession les éléments de cette étude, et de les accompagner sur les pistes dégagées (sensibilisation, équipements ponctuels) avec l'appui des représentants professionnels.

■ **Projet 8 - Gestion partagée de la petite pêche, projet PESCOMED WWF France / Parc**

Le projet PESCOMED a été lancé en 2019 au Parc naturel marin du golfe du Lion et dans le Parc national des Calanques en partenariat avec le WWF. Le soutien financier du FEAMP et de la région Occitanie a permis de prolonger d'un an ce projet qui prendra fin en juin 2022. Cette échéance mettra un terme au travail important d'animation de terrain d'Andréa Sabbio, en charge du projet et mise à disposition par le WWF. Un bilan de fin de projet permettra, après 3 ans d'expérimentation d'un nouveau mode de travail avec les pêcheurs petits-métiers, de déterminer les axes prioritaires d'accompagnement du Parc au regard de l'expérience acquise. A relever en particulier, l'implication sur la gestion de la ressource faisant suite aux pistes proposées lors des restitutions des suivis du CEFREM, la poursuite des actions portant sur les circuits courts et de la mise en relation des acteurs pour une meilleure valorisation des produits de la mer et enfin le lancement de la filière de recyclage des filets de pêche.



Avant la clôture du projet, il est prévu des actions autour de la sensibilisation des pêcheurs et lycéens aux espèces sensibles (raies, requins, oiseaux, tortues) en collaboration notamment avec l'Organisation de Producteurs SaThoAn ainsi que la réalisation d'un voyage d'étude avec des pêcheurs volontaires sur l'Aire marine protégée de la côte agathoise.

■ **Projet 9 - Accompagnement de la pêche de loisir : déploiement de la nouvelle charte dans les clubs**

La nouvelle édition 2020 de la charte des concours de pêche a été signée officiellement en juillet 2021 par toutes les fédérations partenaires. Avec l'appui d'un engagé de service civique, le Parc entamera en 2022 une phase de rencontre avec tous les clubs du territoire pour présenter la structure et le cadre de la charte. Ces échanges permettront aussi de travailler avec les clubs les besoins d'accompagnement aux bonnes pratiques et aussi d'identifier de nouveaux partenaires volontaires pour des programmes de sciences participatives. Il

sera proposé de s'impliquer sur le projet MouvBlue dont le Parc est partenaire dans le cadre de pêche expérimentale pour le suivi du requin peau bleue. Il s'agira aussi de pouvoir mobiliser des clubs partenaires pour expérimenter le déploiement d'un outil déclaratif de la pêche de loisir, dans le cadre des travaux menés dans le cadre du GT pêches et de l'implication du Parc dans le projet pilote porté à l'échelle de la façade par la DIRM et l'IFREMER (Catchmachine).

■ **Projet 10 : Campagne de sensibilisation de la pêche de loisir Sensipêche**

Le Parc renouvellera son partenariat avec l'association Labelbleu pour soutenir le déploiement de la campagne Sensipêche sur son territoire et la distribution des kits

du pêcheur responsable suite à une réédition du guide immergeable.

■ Projet 11 - Connaissance et sensibilisation des structures de loisirs du Parc

Depuis 2020 le Parc s'est lancé dans un recensement et une acquisition de données de suivi sur les différentes activités de loisir. Un stage avait été lancé en ce sens en 2020, complété par l'acquisition de données de fréquentation via 4 suivis aériens réalisés en 2021. Ces efforts seront poursuivis en 2022 avec de nouvelles campagnes d'acquisition de données. Un travail de standardisation des données sera aussi réalisé afin de pérenniser un suivi des pratiques de loisir en vue d'alimenter les différentes réflexions comme la démarche ZPF en cours sur le Parc.

En 2022 un focus sera fait sur les activités de motonautisme, très peu connues sur le Parc. Un stage de

master sera proposé à compter du mois de mars afin de caractériser ces activités : zones de pratiques, nombres de pratiquants libres, motivations, perceptions etc. et d'aller à la rencontre des pratiquants.

En plus de l'acquisition de connaissances, le Parc souhaite instaurer un dialogue avec les différentes structures de loisir exerçant sur le Parc. Les agents étaient allés à la rencontre de plus de 50 structures en 2020 et 2021. Pour l'année 2022, l'objectif sera de préciser les conditions pratiques de développement durable de ces activités sur le Parc, en particulier avec les communes et gestionnaires des ports de plaisance.

■ Projet 12 - Accompagnement et valorisation des activités impliquées dans des démarches d'éco-compatibilité vis à vis des enjeux de biodiversité du Parc

Un des objectifs du plan de gestion, découlant de la sous-finalité 6.7.2 « Des activités maritimes éco-responsables pérennes via une valorisation de leurs produits et prestations » est d'accompagner et de valoriser les acteurs qui promeuvent des activités durables et faisant écho aux valeurs du Parc. Cet objectif ne peut s'envisager que via l'engagement des usagers dans une démarche d'éco-compatibilité de leur activité vis-à-vis des enjeux environnementaux présents dans le Parc.

C'est pourquoi le Parc a souhaité initier en 2022 une démarche afin d'accompagner et valoriser davantage les initiatives éco-responsables dans l'organisation des événements sportifs montés sur le territoire. Ce travail se fera en dialogue avec les porteurs de projets sportifs afin de définir ensemble des critères d'éco-responsabilités sur lesquels avancer, et via un parrainage du Parc pouvoir proposer une sensibilisation des participants via les différents médias de communications mis en oeuvre par l'organisateur, la tenue de stand, distributions de

supports d'information, etc.

La sous-finalité 6.6.3. « Des usagers engagés dans une démarche Parc d'éco-compatibilité spécifique à leur activité » a aussi pour objectif d'engager une modification des pratiques afin que le périmètre du Parc devienne un espace d'excellence en matière de développement durable des activités maritimes.

En 2022 le Parc lance une dynamique de travail avec les structures de kayak/paddle pour l'élaboration d'une charte collective « Guide d'observation partenaire du Parc ». Ce travail se base sur le socle de critères communs défini en inter-parc. Il sera complété et affiné par un travail local afin d'identifier les critères spécifiques qui définiront cette charte. En parallèle, un support de sensibilisation des pratiquants aux espèces et bonnes pratiques sera réalisé en collaboration avec ces structures.

■ Projet 13 - Participation aux démarches et réflexions sur l'éco-tourisme littoral et marin

Le tourisme et les activités de loisir au sens large dans les espaces naturels protégés constituent un sujet d'actualité et un véritable défi pour les gestionnaires. En Occitanie, le Comité régional du tourisme d'Occitanie a lancé un vaste programme d'offres touristiques en lien avec les destinations « nature » de son territoire, visant à valoriser les nombreux espaces naturels protégés, terrestres et maritimes.

En 2022, le Parc poursuivra son implication dans le réseau des Parcs d'Occitanie et sa réflexion sur les modalités de valorisation des offres éco-responsables sur son territoire, pour un tourisme durable au sein de son périmètre.

En parallèle, le Parc restera impliqué dans le groupe de travail national de l'OFB relatif aux modalités de soutien aux acteurs économiques de son territoire. La démarche relative à la mise en oeuvre d'une charte "guide partenaire" du Parc sera plus spécifiquement abordée.

Le Parc poursuivra aussi son investissement à l'échelle locale, notamment via sa participation à la rédaction d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires et aux réflexions avec les différents offices de tourisme.

■ Projet 14 - Déploiement des aires marines éducatives dans le Parc naturel marin du golfe du

Lion

Le tourisme et les activités de loisir au sens large dans les espaces naturels protégés constituent un sujet d'actualité et un véritable défi pour les gestionnaires. En Occitanie, le Comité régional du tourisme d'Occitanie a lancé un vaste programme d'offres touristiques en lien avec les destinations « nature » de son territoire, visant à valoriser les nombreux espaces naturels protégés, terrestres et maritimes. En 2022, le Parc poursuivra son implication dans le réseau des Parcs d'Occitanie et sa réflexion sur les modalités de valorisation des offres éco-responsables sur son territoire, pour un tourisme

durable au sein de son périmètre. En parallèle, le Parc restera impliqué dans le groupe de travail national de l'OFB relatif aux modalités de soutien aux acteurs économiques de son territoire. La démarche relative à la mise en oeuvre d'une charte "guide partenaire" du Parc sera plus spécifiquement abordée. Le Parc poursuivra aussi son investissement à l'échelle locale, notamment via sa participation à la rédaction d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires et aux réflexions avec les différents offices de tourisme.

■ Projet 15 - Contribution à la mise en oeuvre de la planification spatiale maritime en Méditerranée (projet européen MSPMED)

Dans le cadre du projet MSPMED et au regard des projets d'aménagements en mer à venir (et plus particulièrement de l'éolien flottant), le Parc, aux côtés du pôle OFB de Brest s'intéresse spécifiquement aux enjeux environnementaux dans le golfe du Lion. Les travaux menés sur les cétacés, les tortues marines et les oiseaux marins depuis juillet 2020 constituent une synthèse des données existantes, résultats principaux, méthodes d'analyses, lacunes et perspectives d'acquisition de connaissances. Un séminaire de restitution a été organisé mi-janvier 2022 afin de clôturer les travaux transfrontaliers menés sur ces compartiments écologiques et soumettre les résultats obtenus aux autorités françaises et espagnoles compétentes de la planification maritime. Le séminaire a permis notamment (i) la présentation des recommandations d'experts dans le cadre du développement de l'éolien flottant dans l'aire d'étude, et (ii) une réflexion commune sur la potentielle pérennisation des groupes de travail d'experts sur le sujet éolien à l'échelle transfrontalière.

En 2022, le Parc poursuit son implication dans le projet MSPMED en se concentrant sur l'étude de synthèse des connaissances au regard des enjeux écologiques des substrats meubles du golfe du Lion qui a été

initiée en octobre 2021 par le recrutement contractuel de Madame Anne-Sophie Bougard. Les entretiens avec les acteurs institutionnels initiés en 2021 vont se poursuivre et les acteurs scientifiques vont également être sollicités. Ces entretiens, en parallèle d'une analyse et synthèse des livrables et documents de cadrage des projets ou études identifiés, vont permettre d'identifier (i) les connaissances mobilisées lors de la mise en oeuvre des politiques publiques en lien avec les substrats meubles du golfe du Lion, (ii) les méthodes d'analyses employées permettant la conversion des connaissances écologiques en indicateurs répondant aux exigences des politiques publiques en termes de gestion et/ou de planification de l'espace maritime, et (iii) les lacunes de connaissances persistantes et de cibler les études ou méthodologies à encourager pour y répondre efficacement. En fin de projet, un séminaire de restitution sera organisé. Il permettra aux acteurs identifiés d'établir des synergies entre les différentes initiatives en cours ou à venir et de poser les bases d'une stratégie coordonnée. La synthèse des connaissances obtenue dans le cadre de ce travail viendra alimenter le livrable final relatif à l'étude de cas « Enjeux écologiques dans le golfe du Lion » qui sera publié (courant octobre) sur le site du projet MSPMED (www.mspmed.eu).



■ Projet 16 - Organisation d'un appel à projets, suivi et valorisation des initiatives lauréates de l'appel à projets 2020

Le code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité délègue au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion la faculté de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers visant à soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion. Pour la 7ème année consécutive, le conseil de gestion a délibéré le 07/01/2022 pour le lancement d'un nouvel appel à projets qui sera consacré à 4 thématiques, similaires à celles de l'année 2022. Sur la thématique 1 prévue pour soutenir le développement durable des activités maritimes, une enveloppe de 60 000 € issue du plan de relance a été prévue. La thématique 2 (sensibilisation) sera ciblée

plus particulièrement cette année sur les actions de sensibilisation à l'évolution du littoral et à la biodiversité des laves de mer. Concernant la préservation du patrimoine culturel maritime (thématique 3), l'accent sera mis sur la préservation du patrimoine immatériel. La dernière thématique (4) concerne, comme l'année dernière, les inventaires naturalistes et la valorisation de données de biodiversité.

Comme les années précédentes, une recherche de synergie des financeurs sera mise en oeuvre avec la Région et le Département pour valoriser la convergence des soutiens publics.

■ Projet 17 - Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite

Ce suivi prend la suite du projet de recherche et développement porté par le Parc « SENVISAT » (étude de faisabilité d'un suivi environnemental par satellite). Ce dernier prévoyait de vérifier la faisabilité de la mise en oeuvre d'un suivi de plusieurs indicateurs littoraux par imagerie satellite. Les indicateurs identifiés au départ du projet de R&D (3 ans), ont pour certains montrés l'efficacité de l'outil satellitaire, pour d'autres, l'inefficacité ou le besoin de données complémentaires. Ce suivi, prévu sur les 3 prochaines années permettra dans un premier temps de stabiliser ou de finaliser les

indicateurs pouvant utiliser l'outil satellite et dans un deuxième temps de mettre en place un set d'indicateurs fiables et robustes pour renseigner durablement le tableau de bord du Parc (trait de côte ; impact d'une tempête exceptionnelle sur l'érosion de la plage et de la dune ; ouverture de brèches ; dépôt de bois flottés sur la plage suite à des fortes crues (épisodes cévenols) ; évolution de la végétation dunaire et de son recouvrement ; panaches de turbidité et phytoplancton en mer; travaux de rechargement et d'ingénierie sur les plages et en mer).

■ Projet 18 - Evolution morphologique et biologique de plages naturelles préconisations

Lors des crues et des tempêtes, de grandes quantités de débris naturels ou anthropiques sont déposées sur les plages. Les débris naturels (végétaux, bois flottés, etc.) composent pour partie la laisse de mer, très importante pour l'écosystème et la biodiversité des plages. La présence de bois flottés combinée à des débris de tailles plus restreintes participe à la lutte contre l'érosion des plages ainsi que la submersion marine en favorisant le stockage et le maintien du sable sur les plages.

L'objectif de ce projet est de pointer l'impact des techniques d'entretien mécanique, de caractériser le rôle éco-morphologique des laves de mer en comparant 2 plages gérées selon deux méthodes différentes. Ce projet sera construit en 2 temps :

· 2022 : proposition d'une feuille de route pour la réalisation de ce projet au premier semestre, lors d'un stage de master 2 (objectifs précis, partenariats, rétroplanning, conventions, budget, étapes clefs, etc.)

· 2023 : mise en oeuvre du projet, pour une durée de 3 ans



■ Projet19 - Etude prospective sur l'évolution du littoral des plages de la côte rocheuse à l'horizon 2050

Les études anciennes utilisent souvent le concept d'« aléa de référence » afin de projeter l'évolution du trait de côte futur. Cet aléa représente le taux moyen d'évolution annuel du trait de côte, ceci sur un secteur homogène de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres. Il paraît nécessaire, connaissant les tendances historiques, de se focaliser sur la période récente de l'évolution du trait de côte et de vérifier si les tendances se sont aggravées ou améliorées ces 30 dernières années, ce qui permettra de mieux anticiper les changements de ces 30 prochaines années. L'étude portera aussi sur l'évolution des surfaces de plage afin de vérifier à l'échelle des petites cellules sédimentaires si des transferts longitudinaux compensent les pertes locales. En d'autres termes, si les pertes de sable d'un côté de la plage se retrouve de l'autre côté ?

Ces données sur les surfaces de plage permettront de développer d'autres indicateurs liés aux risques, en croisant par exemple ces données sur les largeurs restantes de plage avec des bases de données démographiques (ex. : distance moyenne du bâti au trait de côte, distance moyenne des hébergements touristiques au trait de côte...).

Cette étude répond pour partie aux attentes identifiées dans la « Loi Climat & Résilience » d'une part, d'autre part, elle complètera les investigations également menées par l'Observatoire de la côte sableuse catalane (Obsat / AURCA) sur l'ensemble de la côte sableuse, ce qui permettra d'avoir une vision globale et un niveau d'information similaire à l'échelle du territoire du Parc.

■ Projet 20 - Séminaire à mi-parcours du plan de gestion

Le plan de gestion du parc, adopté en 2014 pour 15 ans, propose une large palette d'actions relevant des 8 grands objectifs fixés par le décret de création du Parc. Son dimensionnement s'appuyait sur la perspective d'une équipe fixée à une trentaine d'agents incluant un service de terrain avec des agents assermentés. Or, l'effectif cible atteint en 2018, hors CDD, est de 17 postes sous plafond d'emploi, pour un budget annuel hors salaire alloué par l'OFB de 1.1 M€.

Il faut rappeler que le plan de gestion n'incombe pas seulement à l'équipe du Parc, mais implique la mobilisation des collectivités et des acteurs du territoire. On peut relever aussi le rôle de levier des appels à projets du Parc qui doivent s'inscrire dans les objectifs du plan de gestion.

Le bilan récemment dressé des 10 ans du Parc et du mi-parcours du plan de gestion a mis notamment en évidence que beaucoup d'actions ont été réalisées dans tous les objectifs retenus, et qu'un recentrage des actions s'imposait naturellement pour répondre à l'écart entre le dimensionnement initialement prévu et les moyens effectifs alloués au Parc.

L'installation d'un nouveau conseil de gestion en juin 2022 est l'occasion de lancer un séminaire destiné à ses membres, dont la vocation sera la réappropriation des objectifs du plan de gestion d'une part, et d'autre part l'identification, pour les années restantes du plan de gestion, des priorités adaptées aux moyens alloués au Parc et tenant compte de l'actualité des politiques publiques.

■ Projet 21 - Déploiement et relais d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la mer

Comme chaque année, le Parc participera a des événementiels organisés sur le territoire. Parmi les manifestations récurrentes : le Mondial du vent, le Swimrun, la fête de la Nature, Escale à Sète, Vire-vire de caractère, Pignion-sur-mer. D'autres événementiels viendront compléter cette participation. Le Parc organisera également des conférences grand public dans les communes du territoire soit 12 conférences (1 par commune).

également sur la page Facebook. Sa lettre d'information évoluera vers une lettre d'information web.

Les relations avec les médias (presse quotidienne régionale, radio, télévision) contiueront à être développés.

D'autre part, le Parc poursuivra ses publications sur son site internet et complètera les thématiques dont les pages sont encore peu développées comme celles du patrimoine culturel. Les publications se poursuivront



■ Projet 22 - Equipement des aquariums

Un marché public a été lancé début 2021 d'équiper le Biodiversarium et Oniria d'un espace sur le Parc présentant les principaux milieux, les enjeux et actions

prises en oeuvre pour le protéger. Tous les contenus seront créés en 2022 pour une installation au printemps 2023.

■ Projet 23 - Education des scolaires

Le Parc poursuivra son projet pédagogique conjointement avec le Biodiversarium / Observatoire Océanologique de Banyuls par le déploiement de son projet sur 22 classes du territoire (cycles 2 et 3) dans lesquelles une animatrice intervient (3 interventions

par classe). Trois journées de restitution sera organisée à Paulilles en juin 2022. Ce projet permet aux enfants de mieux appréhender les univers des gestionnaires et des scientifiques par l'intermédiaire d'un jeu de rôles.

■ Site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le Parc est gestionnaire du site mixte "Embouchure du Tech et grau de la Massane". Sur la période 2019-2021, une convention avec la mairie d'Argelès avait été signée pour la gestion de la partie terrestre de ce site. Une nouvelle convention est en cours de finalisation pour les 3 prochaines années (2022-2024). A ce stade, les actions qui sont envisagées sont présentées

dans le tableau suivant, et le budget prévisionnel du projet de convention est estimé à 212 720€ avec une répartition de 72% pour l'OFB (Parc) et de 28% pour la Mairie d'Argelès. La finalisation de la convention et du programme d'actions devrait avoir lieu au 1er trimestre 2022.

N° Action	Intitulé Action
Action 1	Propositions pour une modification du périmètre du site Natura 2000
Action 2	Poursuivre l'appui à l'acquisition foncière pour préserver les zones à enjeux écologiques
Action 3	Approfondir, actualiser, sauvegarder les données naturalistes et poursuivre l'évaluation des états de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces de la Directive HFF par le suivi de bio-indicateurs
Action 4a	Poursuivre la préservation des mares temporaires sur l'unité naturelle du Tamariguer ainsi que le suivi des amphibiens patrimoniaux en particulier pour le pélobate sur l'ensemble du site
Action 4b	Étudier et réaliser la possibilité de créations de zones de mares temporaires pour favoriser cet habitat naturel et les espèces associées en particulier zone humide et lit majeur de la Riberette
Action 5	Poursuivre l'accompagnement d'une gestion agro-pastorale extensive des prairies de fauche d'intérêt communautaire, en particulier sur le Tamariguer et favoriser le retour de cet habitat dans des zones de friches du bocal du Tech (réserve naturelle)
Action 6	Poursuivre la préservation et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire du massif dunaire prioritairement de l'unité « la Marenda » en gérant l'impact du public mais aussi de l'unité du Racou et vers Argelès centre plage
Action 7	Réaliser le projet de la restauration des habitats naturels de la ripisylve de la Riberette en partenariat privilégié avec le SMIGATA
Action 8	Poursuivre la préservation des habitats naturels du site des diverses formes de pollution ou tout autres dégradations volontaires
Action 9	Poursuivre l'Information, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs pro sur le site et l'ensemble des usagers pour une meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux
Action 10	Préserver les habitats naturels des invasives



Directive cadre
Stratégie pour le milieu marin
DCSMM

Crédits photos
Sisi Lemort ; Th. Auga-Bascou, V. Tersiguel / Office français de la biodiversité (p. 1)
www.photo-hedelin.com (p. 2, 3)
Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité (p. 5)
N. Michez, B; Ferrari / Office français de la biodiversité (p. 7)
L. Vasseur / Office français de la biodiversité (p. 8)
Th. Auga-Bascou / Office français de la biodiversité (p. 9)
V. Magenti / Office français de la biodiversité (p. 11)
J. Laurent / Office français de la biodiversité (p. 13, 16)
G. Agin / Office français de la biodiversité (p. 17)
V. Tersiguel / Office français de la biodiversité (p. 18)
M. Morineaux / Office français de la biodiversité (p. 19)
www.photo-hedelin.com (p. 21)
M. Morineaux / Office français de la biodiversité (p. 22)

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
Tél: 04 68 68 40 20

www.parc-marin-golfe-lion.fr

 [parc.naturel.marin.golfe.dulion](https://www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfe.dulion)



Mars 2022